

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise par des fonds gérés ou conseillés par la société « M&G Investment Management Limited » et des fonds gérés ou conseillés par la société « Arini Capital Management Limited » du contrôle conjoint indirect de la société « Reno de Medici S.p.A. »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernés :**

- **L'acquéreur n° 1** : des fonds gérés ou conseillés par la société « M&G Investment Management Limited » ;
- **L'acquéreur n° 2** : des fonds gérés ou conseillés par la société « Arini Capital Management Limited » ;
- **La cible** : la société « Reno de Medici S.p.A. ».

**Nature de l'opération**

- Prise de contrôle conjoint indirect.

**Secteurs économiques concernés**

- La fabrication et la distribution de carton.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 28 septembre 2026.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique consistant en la prise par des fonds gérés ou conseillés par la société « M&G Investment Management Limited » et la société « Arini Capital Management Limited » du contrôle conjoint indirect de la société « Reno de Medici S.p.A. », à travers l'acquisition indirecte d'environ 36,32% et 22,62%, respectivement, de son capital social et des droits de vote y afférents.

« M&G Investment Management Limited » est une société à responsabilité limitée, soumise au droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est situé à Londres, Royaume-Uni. Elle agit en qualité de gestionnaire des fonds « M&G » qui acquerront directement le capital social de la cible dans le cadre de l'Opération. Sa société mère indirecte, « M&G plc » est cotée à la Bourse de Londres.

« Arini Capital Management Limited » est une société à responsabilité limitée, soumise au droit de l'Angleterre et de Pays de Galles, dont le siège social est situé à Oxfordshire, Royaume-Uni. Il s'agit d'une société d'investissement de crédit d'envergure mondiale.

« Reno de Medici S.p.A. » est une société par actions de droit italien, dont le siège social est à Milan, Italie. Elle est active dans la fabrication, la production et la distribution d'une large gamme de produits de carton fabriqués à partir de fibres recyclées.

Fait à Rabat, le 17 septembre 2026.